

générale, ou l'augmentation de la superficie, le propriétaire foncier peut s'enrichir sans créer de richesse nouvelle. Il peut prendre sans produire. Il s'enrichit mais n'enrichit pas en retour.

La valeur du sol augmentant en raison de sa rareté croissante, en raison de l'appauvrissement de cet objet de nécessité, il s'ensuit que le propriétaire foncier s'enrichit en conséquence de l'appauvrissement du reste de la communauté.

La valeur du terrain se maintenant aussi longtemps que la population reste groupée autour du centre, et ce maintien ou le renouvellement de cette valeur n'exigeant aucune main-d'œuvre, le propriétaire foncier obtient avec la propriété d'un emplacement de ville, le pouvoir de vivre sans travail et nos lois l'autorisent à transmettre à jamais ce même pouvoir à ses héritiers et ayants droit.

L'effet pratique de nos lois agraires est de donner un pouvoir presque absolu sur le sol et toutes ses éventualités, à une seule catégorie de la communauté, à l'exclusion des autres. Sur ce continent, les résultats de ce système sont absolument les mêmes que dans le vieux monde: Main-d'œuvre mal payée, d'un côté, et fortune excessive sans travail, de l'autre.

Nous ne pouvons pas plus nous priver de main-d'œuvre que marcher sur l'air. En accordant la possession absolue du sol, en autorisant les propriétaires à bénéficier de toute la valeur, nous permettons qu'une partie de la communauté accapare une valeur qu'elle n'a pas produite et qui lui permet de vivre sans travailler. En conséquence, toute la main d'œuvre nécessaire au maintien de la société et du gouvernement s'impose au reste de la communauté.

L'augmentation de la valeur d'un lot de terre provenant de l'accroissement de la population, ne constituant pas une augmentation d'objets d'utilité ni de fortune publique, que signifie l'augmentation de la richesse du propriétaire terrien? Il n'a pas plus de terre, il ne produit rien de plus, peut-être même produit-il moins, d'où vient donc l'augmentation de sa richesse? Elle n'a qu'une source, savoir le produit du travail d'autrui. Ses revenus gonflés représentent la diminution des revenus du travailleur. A Toronto, dans ce dernier demi-siècle, la rente foncière s'est multipliée 25 fois. Le propriétaire foncier n'a rien fait pour cette augmentation de valeur, mais le travail de l'esprit ou des bras doit lui donner vingt-cinq fois autant qu'il ne devait lui donner autrefois.

Quand le cordonnier offre des souliers au tailleur en échange de vêtements, il s'opère un échange qui les enrichit mutuellement. Quand la population s'accroît et quand la propriété foncière se fait plus rare, l'échange entre le propriétaire du sol et son acquéreur n'est pas de nature à enrichir les deux parties mais a pour conséquence d'enrichir un des contractants par l'appauvrissement de l'autre.

L'effet considérable produit par cette tenure du sol, sur les taux des salaires, se manifeste par le rapport des terrains les plus médiocres.

Dans les cantons éloignés de la province, il y a des terrains tellement arides qu'ils ne donnent aucun revenu. Leur produit est tellement maigre que même avec un travail ardu l'occupant peut à peine gagner de quoi soutenir sa misérable existence. Dans les districts plus favorisés, où le sol est plus fertile, le loyer des terrains agricoles varie de une à cinq piastres par acre. Dans les environs de Toronto, les jardins maraîchers se louent à raison de \$20 l'acre. Dans les meilleures parties de la ville la location varie de \$25,000 à \$40,000 par acre. La différence de la valeur annuelle du sol, est de zéro dans les terrains les plus mauvais, à \$40,000 par acre dans les meilleurs.

Que le cultivateur du mauvais terrain soit transporté sur le meilleur, en sera-t-il mieux? En règle générale, non.

Le produit de son travail variera dans d'énormes proportions. Insignifiant sur les mauvaises terres, il pourra être considérable sur les bonnes, mais ce n'est pas le cultivateur qui bénéficie de l'augmentation.

Dans notre système de tenure agraire, le propriétaire accapare tous les avantages